





Inscription pour la Douébandade

Samedi 11 mars 2023 5ème DOUEBANDADE (Randonnée de navigation auto) Limitée à maximum 50 véhicules Aucune inscription ne sera faite sur place le jour du départ

13H30 précises accueil des participants
RDV place du champ de foire 49700 Doué la Fontaine
13H45 Départ 1ère étape
17H30 Arrêt Collation
18H30 Départ 2ème étape
20h30 Repas de Clôture

REGLEMENT

- 1. Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse,
- 2. Sont admis toute voiture dont l'année de fabrication est antérieure ou égale à 1993 ou véhicule d'exception sous validation du Teuf Teuf Douessin et qui sont en règle vis-à-vis de la législation en vigueur.
- 3. Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des localités traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou à ces arrêtés entraînera l'exclusion immédiate du participant, de la manifestation.
- 4. S'agissant d'une randonnée sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour leurs véhicules, pour eux-mêmes, ainsi que pour leurs passagers.
- 5. Tout participant se doit de respecter la loi en matière d'alcoolémie, du code de la route. Tout manquement à ces règles entraînera l'exclusion immédiate du ou des participants.
- 6. Si une personne ayant un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi provoquait un accident, elle serait déclarée responsable à 100% et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
- 7. En cas de panne un véhicule avec remorque pourra être appelé. Si la réparation s'avère trop longue, le véhicule sera chargé sur véhicule avec remorque sous la responsabilité du conducteur pour l'arrimage. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des dégâts occasionnés pendant le transport dans les véhicules d'assistance.
- 8. Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge des participants.
- 9. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non participation à la manifestation.
- 10. Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription, s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.



Conductour



		1ère	randonnée d	le navigation	
Secteur: 2.3		10-mars-18		-18	
DISTANCE	Km:	95,42	59,31 miles		
DISTANCE Total Partiel		DIRECTION		INFORMATION	DISTANCE Dégressive
55,41	1,89	†		D 160	
Miles	Miles	-	STOP	VRAIRE	>
34,43	1,17	52			40,01
56,14	0,73		†		
Miles	Miles				
34,88	0,45	53	•		39,28

INSCRIPTION

conducted .
Nom:Prénom:
Adresse:
Code Postal:Commune:
N° Téléphone:
E-mail:@
N° de permis de conduire:
Compagnie d'assurance:
N° de contrat:
VEHICULE JUSQU'A 1993
Marque:Type:
Année:Cylindrée:Cylindrée:
Immatriculation:
Carrosserie: C.I.; Coupé ; Cabriolet; Plateau (rayer les mentions non appropriées)
Club représenté:
En cas d'impossibilité de présenter le véhicule désigné, seul un véhicule répondant aux normes ,véhicule de
collection, sera autorisé a participer.
Il est demandé à chaque participant de joindre à sa demande d'inscription:
Les droits d'inscriptions de la journée, une photocopie de son permis de conduire, de la carte grise et de
L'attestation d'assurance du véhicule utilisé ce jour.
Conducteur: 42€ X€
Accompagnant(s): 42€ X€
Plaque de rallye supplémentaire (1 plaque est fournie pour chaque véhicule inscrit) : 6€ X€
Enfant (- 10 ans): 24€ X€
TOTAL =€
Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les consignes.
ALeLe
Signature du conducteur
(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Pour des raisons d'organisation, ne seront prises en compte que les inscriptions remplies correctement, datées et signées, accompagnées des droits d'inscriptions, Chèque à l'ordre de: Teuf Teuf Douessin, à retourner avant le 15 Février à:

Teuf Teuf Douessin Jean Philippe ONILLON 468 rue de l'Image 49260 COURCHAMPS

Tél: 06 85 54 02 12 (Après 19H)